

## ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE



Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 5613

Echéance de validité de l'attestation (1): **26/01/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 18,24,270,071,1 du 15/02/2021

**Vérificateur:**

CHRONO'TECH ALBANAIS

9 rue du pecloz

74150 RUMILLY

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Exploitant:

Marque véhicule: MERCEDES

Type véhicule: 963-4-AKSCM3EN21AXA180A060K2GABSAXX

N° de Chassis: WDB96340310254515

N° d'Immatriculation: EX-909-LK

Fait le: 27/01/2026 Lieu: RUMILLY

Le contrôleur: VACHERAND DENAND Hervé

Signature :

